



Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal

2025-068

Réf : 7.3.1.
Emprunts

L'an deux mille vingt-cinq, le dix décembre à dix-huit heures trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de Lamalou-les-Bains, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la Présidence de Monsieur DALERY Guillaume, Maire.

Objet : Emprunt
300k€

Etaient présents Mesdames et Messieurs :

DALERY Guillaume, SABATIER Jean-Claude, MECHE Florence, GUYARD LACHAL Angeline, CANOVAS Michel, PICARD Thérèse, POULAIN Alain, BLANQUART Marie-Christine, BALDACCHINO Thierry, ROBINET Corinne, DANIEL Nathalie, ROQUES Magali, PUNA Marie, FLORENTIN Fabrice, SZULAK Laurent.

Date de convocation :
05/12/2025

Date d'affichage :
05/12/2025

Absents ayant donné procuration :

***ARONOFF Emmanuel (procuration à CANOVAS Michel)
BURGAT Laurent (procuration à DALERY Guillaume)***

Nombre de
conseillers en
exercice : 22

Absents :

***Mrs. BRAIL Patrick, GARRE Pierre, LACOUCHE Maxence
Mmes PEREZ Nathalie, VIDAL Lise***

Présents : 15

Votants : 17

Mme Angeline GUYARD LACHAL a été élue secrétaire.

Pour : 17

Monsieur le Maire débute en rappelant que le financement de la réhabilitation de l'Hôtel de Ville prévoyait initialement un **emprunt de 400 000 €**, tel qu'adopté lors du vote du budget communal. Cependant, grâce aux **subventions perçues**, il est proposé de **limiter cet emprunt à 300 000 €**.

Contre : 0

Abstention : 0

Cette diminution du recours à l'emprunt se traduit par une réduction immédiate du capital restant dû.

Il précise que le Conseil municipal a ensuite examiné les différentes offres de financement, ainsi que les conditions générales, reçues de La Banque Postale, de la Caisse d'Épargne et du Crédit Agricole. Chacune de ces banques a soumis deux options : un prêt sur **15 ans** ou un prêt sur **20 ans**.

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,

- ACCEPTE de réaliser auprès de la Banque Postale un emprunt de 300.000 € sur 20 ans aux conditions mentionnées ci-après, en choisissant l'offre la mieux distante :
-

Article 1 : Principales caractéristiques du contrat de prêt

Score Gissler : 1A

Montant du contrat de prêt : 300 000,00 EUR

Durée du contrat de prêt : 20 ans

Objet du contrat de prêt : financer les investissements

Tranche obligatoire à taux fixe jusqu'au 01/03/2045

Cette tranche obligatoire est mise en place lors du versement des fonds.

Montant : 300 000,00 EUR

Envoyé en préfecture le 15/12/2025

Reçu en préfecture le 15/12/2025

Publié le

ID : 034-213401268-20251210-2025_068-DE

Versement des fonds : à la demande de l'emprunteur jusqu'au 03/02/2026, en une fois avec versement automatique à cette date

Taux d'intérêt annuel : taux fixe de 4,01 %

Base de calcul des intérêts : mois de 30 jours sur la base d'une année de 360 jours

Echéances d'amortissement et d'intérêts :
Périodicité trimestrielle Mode d'amortissement : constant

Remboursement anticipé : autorisé à une date d'échéance d'intérêts pour tout ou partie du montant du capital restant dû, moyennant le paiement d'une indemnité actuarielle

Commission

Commission d'engagement : 0,10 % du montant du contrat de prêt

Article 2 : Etendue des pouvoirs du signataire

Le représentant légal de l'emprunteur est autorisé à signer l'ensemble de la documentation contractuelle relative au contrat de prêt décrit ci-dessus à intervenir avec La Banque Postale.

- AUTORISE M. le Maire à signer tous documents utiles à cette affaire,

Ainsi délibéré les jour mois et an susdits,

Rendu exécutoire après envoi à la Sous-Préfecture.

Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours Citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

**Pour extrait conforme,
Le Maire.**

